

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sylvain Forcier

<https://www.cadre21.org/membres/41b367387b0fd3bb6627d909>

Date d'obtention : 2024-02-16 17:21:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Utiliser la trousse est un élément essentiel afin de faire les bonnes interventions dans le cadre d'une intervention liée aux "sextages" ou s'il y a un partage de matériel pornographique entre jeunes ou un jeune envers un adulte. Cette trousse oriente adéquatement les interventions de l'intervenant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Important d'aller à la source de la personne qui dénonce ou fait un aveu afin de réaliser la première intervention qui va nous guider pour les suites. La trousse guide adéquatement l'intervenant dans les interventions à réaliser.
- Nous pouvons impliquer la police dans certaines situations, mais à l'inverse, ils ne peuvent pas nous demander de s'impliquer dans un dossier si celui-ci est entre leurs mains.
- Ne jamais ouvrir le contenu d'un cellulaire qui contient du contenu pornographique et remettre de façon systématique le cellulaire à la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Personnellement, je dirais de confisquer le cellulaire d'un élève, car nous pouvons être confrontés à essuyer un refus. Nous devons être préparés à si cela arrive, être capable de démontrer au jeune que de collaborer amène un lot moins élevé de conséquences potentielles puisque la police sera ensuite impliquée dans le processus.